



Convoquer devant le procureur..

Par Calvados

Bonjour à tous,

Voilà mon cas. Il y a quelques mois j'ai quitté mon emploi (rupture conventionnelle) après près d'un an et demi d'un harcèlement perpétuel par mon ancienne supérieure. Ce fut la pire période professionnelle que je connaisse et de loin, et n'en tenant plus j'ai finis par partir pour fuir cette personne toxique. (anecdotes, je ne suis pas le seul avec qui cela s'est très mal placé, d'autres sont également partis et j'ai été remplacé par son mari avec augmentation significative, chose que je n'avais jamais eu en 3 ans de boîte). Une fois au chômage j'ai ruminé mon départ et par vengeance j'ai décidé d'inscrire son adresse email (pro) à des newsletters ainsi que ses coordonnées téléphoniques à trois fausses petites-annonces immobilières histoire de l'embêter. Elle a porté plusieurs plaintes et j'ai été convoqué au commissariat où l'on m'a fait avoué ce que j'ai fais. J'ai reconnu et signé un document qui récapitulait tout ça où il était indiqué que je l'avais inscrite à une quinzaine de site internet et 3 annonces. Je le reconnais totalement, c'était une idée à la fois stupide, puérile et loin d'être digne et aujourd'hui je le regrette, n'arrête pas d'y penser sans arrêt, au point de très mal dormir. Je précise que jusque là je n'ai jamais eu à faire à la justice d'où cette très grosse angoisse d'autant que je suppose que cette personne va certainement utiliser les moyens juridiques important de l'entreprise. :(En quittant le commissariat, on m'a dit que je recevrai une convocation devant le procureur (ou son délégué?). C'était il y a plus de 4 mois et je n'ai toujours rien reçu. Quels sont les délais pour ce genre de procédure ? Comment se passe cette convocation devant le procureur ? Qu'est ce que je risque ? Dois-je prendre un avocat ? Merci d'avance pour votre éclairage.